

ARRÊTÉ NO 043-00-2022

ARRÊTÉ PORTANT SUR LA FERMETURE D'UNE PARTIE DE LA RUE DU QUAI À VAL-COMEAU

En vertu des pouvoirs que lui confère la *Loi sur la gouvernance locale*, L.R.N.-B., 2017, c.18, le conseil municipal de Tracadie, dûment réuni, adopte ce qui suit :

ATTENDU QUE le sous-alinéa 10(1) p) (ii) de la *Loi sur la gouvernance locale* autorise le conseil municipal de la Municipalité régionale de Tracadie à faire sur son territoire la fermeture et l'ouverture permanentes et temporaires des chemins, des rues et des routes;

ATTENDU QU'il est jugé dans l'intérêt public qu'une partie de la rue du Quai située à Val-Comeau, telle que démontrée à l'Annexe « A », soit fermée de manière permanente;

PAR CONSÉQUENT QU'IL SOIT PROCLAMÉ par le conseil de la Municipalité régionale de Tracadie comme suit :

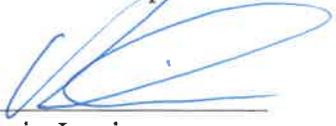
1. QUE la partie de la rue du Quai située à Val-Comeau, telle que démontrée à l'Annexe « A », soit fermée de manière permanente à toute circulation en date de l'entrée en vigueur du présent arrêté municipal.

PREMIÈRE LECTURE (par son titre) : Le 11 avril 2022

DEUXIÈME LECTURE (par son titre) : Le 11 avril 2022

LECTURE DANS SON INTÉGRALITÉ : Le 12 septembre 2022

TROISIÈME LECTURE (par son titre)
et adoption : Le 12 septembre 2022


Denis Losier
Maire


Joey Thibodeau
Greffier municipal



I certify that this instrument
is registered or filed in the
Gloucester
County Registry Office,
New Brunswick

J'atteste que cet instrument est
enregistré ou déposé au bureau
de l'enregistrement du comté de
Gloucester
Nouveau-Brunswick

2022-09-26 11:21:05 43136184
date/date time/heure number/numéro

K. Platt
Registrar-Conservateur

ANNEXE « A »

